

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS:

La Compagnie de Publications des Marchands
Détailants du Canada, Limitée.

42, Place Jacques-Carrier, - MONTREAL
TELEPHONE BELL MAIN 2547

| | | | |
|------------|----------------------|-------------|---------|
| ABONNEMENT | MONTREAL ET BANLIEUE | - \$2.00 | PAR AN. |
| | CANADA ET ETATS-UNIS | - 2.00 | |
| | UNION POSTALE | - Frs 20.00 | |

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de "LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adresses toutes communications simplement comme suit:

LE PRIX COURANT, Montréal.

L'EAU ET LA FIEVRE TYPHOÏDE

Nous avons en ce moment à Montréal un grand nombre de cas de maladie intestinale. Cette maladie que les uns appellent fièvre typhoïde, les autres grippe intestinale, a fait assez de victimes pour qu'on s'occupe, non seulement de l'enrayer immédiatement, mais encore d'en empêcher une nouvelle éclosion dans l'avenir.

Quel que soit le nom de la maladie, il semble évident qu'elle soit due à l'eau. Pour le moment, et en attendant que la Cité et la Montreal Water and Power Co. filtrent l'eau qu'elles distribuent, le meilleur moyen d'éviter le mal paraît être de faire bouillir l'eau de boisson.

Il faut donc s'y résoudre, bien que l'eau bouillie n'ait rien d'agréable au palais.

Nous avons dit plus haut qu'il ne suffisait pas d'enrayer l'épidémie existante, mais qu'il fallait en empêcher le retour ultérieur.

On a proposé de filtrer l'eau. Sera-ce un moyen entièrement suffisant? Nous voulons bien le croire, quoiqu'on prétende qu'il n'existe pas de filtre assez parfait pour empêcher le passage du bacille de la fièvre typhoïde.

Le mieux serait d'approvisionner la ville d'eau pure. Au lieu d'aller puiser l'eau contaminée des rivières où toutes les eaux d'égouts des villes vont s'écouler, pourquoi n'irait-on pas capter l'eau pure des ruisseaux et des rivières des Laurentides à leur source même?

On objectera peut-être qu'il en coûterait des millions pour amener cette eau pure à Montréal. Mais notre Conseil Municipal ne s'est-il pas montré assez disposé à exproprier, moyennant quelques millions, la Montreal Water and Power Co., qui fournit une eau moins potable encore que la Ville, s'il est vrai que l'épidémie actuelle sévit davantage dans les quartiers qui reçoivent l'eau de la M. W. & P. Co.?

Et, s'il est nécessaire que la Ville dépense des millions, pour approvisionner

d'eau le "Greater Montreal", encore vaut-il mieux qu'elle les dépense à obtenir une eau pure et limpide et à établir des canalisations nouvelles.

L'eau de la Montreal Water and Power Co ne nous dit rien qui vaille et, avant longtemps, il faudra remplacer ses vieux tuyaux à grands frais.

Nous espérons qu'avant de donner des millions à la M. W. & P. Co., on étudiera la question de savoir s'il n'y aurait pas économie et, en même temps, gain au point de vue hygiénique, à s'approvisionner d'eau comme nous le disons plus haut.

LES MAGASINS DES SOCIÉTÉS COOPERATIVES

(Suite).

Nous avons, dans notre précédent article sous le même titre, déclaré que le Parlement est tenu de rejeter le projet de loi sur les Sociétés Coopératives qui lui est soumis.

Ces Sociétés, avons-nous dit, ne peuvent faire aucun bien et peuvent faire beaucoup de mal et, cependant, on demande pour elles une loi qui leur donne l'existence, une existence à part, avec toutes sortes de faveurs.

Nous avons établi, et nos lecteurs se le rappellent sans doute, que le magasin coopératif ne peut pas vendre meilleur marché que le magasin individuel, puisque les deux magasins ont les mêmes frais généraux et, qu'achetant leurs marchandises des mêmes fournisseurs, ils se trouvent exactement sur le même pied au point de vue du prix coûtant des marchandises.

Et c'est là ce qui embarrasse le magasin coopératif puisqu'il se trouve dans l'impossibilité de tenir la promesse de vendre meilleur marché que le marchand individuel.

Il le fait dans les premiers temps; mais, les coopérateurs qui sont à sa tête ne sont pas longtemps sans s'apercevoir qu'ils courent à la ruine et, pour tenir leur promesse, il leur faut nécessaire-

ment ou baisser la qualité de la marchandise ou donner faux poids ou mauvaise mesure.

Le magasin coopératif, dans ce cas, fait au commerce honnête une concurrence déloyale à laquelle ce dernier n'a qu'un moyen de mettre fin et qu'il a employé ailleurs non sans succès.

Le commerce de détail a, dans ce but, fait appel à ses fournisseurs habituels, les marchands de gros, et les a mis en demeure d'avoir à choisir entre la clientèle des magasins coopératifs et celle des marchands particuliers. Le choix était tout indiqué et les maisons de gros se sont partout rangées du côté des marchands.

La guerre qui n'avait jusqu'ici existé que dans le commerce de détail va maintenant se transporter dans le commerce de gros.

Les Sociétés Coopératives s'unissent et fondent une maison de gros, puis deux, puis trois.

Les maisons de gros individuelles s'unissent à leur tour et mettent en demeure les manufacturiers d'avoir à cesser de fournir aux maisons de gros coopératives et les manufacturiers s'inclinent.

Alors naissent les Sociétés Coopératives de production et la guerre du commerce s'est étendue à l'industrie.

Dans certains cas, ou plutôt en certains endroits, l'inverse a eu lieu; c'est par la Société coopérative de production qu'a commencé la série des coopératives. Ces Sociétés de production ont fondé des maisons de gros pour la distribution de leurs produits et ces dernières à leur tour ont créé des magasins coopératifs de détail.

Et, si le bill sur les Sociétés coopératives, actuellement devant le Parlement, devient loi, il est à présumer que c'est du haut et non du bas de l'échelle que partiront les Sociétés Coopératives.

Et, ce qui plus est, c'est que ce seront des Sociétés Coopératives de production complètement étrangères au Canada qui amèneront ici cette plaie des Sociétés coopératives de consommation.